

AR Prefecture

046-264601113-20250324-2025_03_24_008-DE
Reçu le 27/03/2025

**DELIBERATION N°2025-03-24/008
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 24 mars 2025 - 14h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

EHPAD Les Logis de l'Impernal



**OBJET : TARIFS DEFINITIFS 2025 APPLICABLE AU 01/04/2025 : MISE EN
CONFORMITE AVEC L'ARRETE DU DEPARTEMENT DU 10/03/2025.**

Par l'arrêté du 10 mars 2025, enregistré sous le numéro 2025-357, le conseil Départemental du Lot a fixé les tarifs journaliers hébergement applicables au 01 avril 2024, pour l'EHPAD Les Logis de l'Impernal.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- ❖ De valider les nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2025, sur proposition du directeur adjoint comme suit :

SECTION HEBERGEMENT :

Chambre individuelle	64.48 € au lieu de 63.21 € soit + 2 %
Chambre double (tarif par personne)	51.60 € au lieu de 50.56 € soit + 2 %
Petite chambre	45.17 € au lieu de 44.17 € soit + 2.26 %

SECTION DEPENDANCE :

Groupes iso Ressources 1 et 2:	22.82 € au lieu de 22.94 € soit - 1 %
Groupes iso Ressources 3 et 4:	14.48 € au lieu de 14.56 € soit - 1 %
Groupes iso Ressources 5 et 6:	6.14 € au lieu de 6.18 € soit - 1 %

POUR LES - DE 60ANS

Chambre individuelle	85.47 € au lieu de 84.40 € soit + 1.26 %
Chambre double (tarif par personne)	72.59 € au lieu de 71.75 € soit + 1.17 %
Petite chambre	66.16 € au lieu de 65.36 € soit + 1.22%

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver l'augmentation des tarifs « hébergement et dépendance » 2025.

AR Prefecture

046-264601113-20250324-2025_03_24_008-DE
Reçu le 27/03/2025

La secrétaire de séance,



Delphine AZNAR

A Luzech, le 24 mars 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS



Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à quatorze heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi dix-neuf mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : M. Daniel TERRIER (a donné procuration à Mme Christine CALVO), Mme Monique EVIN (a donné procuration à M. Bernard PIASER),

Etaient absents ou excusés : Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE., M. Daniel TERRIER, Mme Monique EVIN,

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 7 Absents/Excusés : 4 Procuration : 2 Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

5. Tarifs définitifs 2025 applicable au 01/04/2025 : mise en conformité avec l'arrêté du département du 10/03/2025.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Luzech, le 24/03/2025
Le Président,

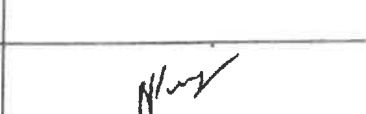


Delibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Luzech, le 24/03/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOIES : Pour :
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 18/03/2025

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025 et de la publication le 24/03/2025

A LUZECH, le 24/03/2025

AR Prefecture

046-264601113-20250324-2025_03_24_008-DE
Reçu le 27/03/2025